

ECONEWS



ÉCONOMIE

2021 : UNE ANNÉE PLUS QUE FAVORABLE AUX ENTREPRISES

1. PART SALARIALE EN BAISSÉ EN 2021 : L'ÉQUIVALENT DE DEUX TRANCHES INDICIAIRES PERDUES AU DÉTRIMENT DES SALARIÉS !

La valeur ajoutée (VAB) créée au sein des entreprises par les salariés peut être répartie en deux : d'une part, la rémunération des salariés (la part salariale) et, de l'autre, l'excédent brut d'exploitation (EBE) revenant aux entreprises (la marge brute).

Selon la dernière notification du Statec, l'EBE (incluant le revenu mixte¹) a augmenté de près de 20% en 2021, soit nettement plus que la valeur ajoutée (+13,5%) et surtout que la rémunération des salariés avec, seulement, +8,5%.²

On peut constater que la hausse de la valeur ajoutée se répartit en 35% pour les salaires et 65% pour les entreprises. Deux tiers de l'augmentation de la valeur ajoutée en 2021 ont donc été absorbés par les entreprises.

Répartition effective de la VAB	2020	2021	Variation	Écart	Répartition
Valeur ajoutée brute	57 669,9	65 468,4	13,5%	7 798,5	100%
Rémunération des salariés	31 931,2	34 631,6	8,5%	2 700,4	35%
Excédent d'exploitation + revenu mixte	25 738,7	30 836,8	19,8%	5 098,1	65%
Part salariale	0,580	0,552		-0,028	

1 Au niveau des entreprises individuelles, solde qui contient deux éléments hybrides que sont la rémunération du travail effectué par le propriétaire et son profit d'entrepreneur.

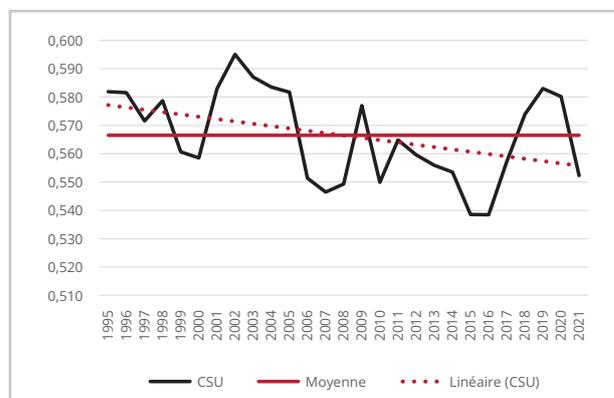
2 Dont une partie de la progression est due à la croissance de l'emploi.

Ainsi, l'année 2021 ne fait que renforcer la lourde tendance à la baisse de la part salariale (autrement dit du CSU réel).

Dans ce contexte, rappelons que le montant d'une tranche indiciaire pour les entreprises privées est de 600 millions (et non de 800 millions, qui intègrent aux dépenses des entreprises les salaires des administrations publiques).

Si l'on avait voulu obtenir une répartition de 50/50 (plutôt que 35/65) du supplément de VAB créée en 2021, il aurait fallu que la masse salariale augmente de 12,2% (plutôt que 8,5%) et que quelque 1,2 milliard de l'augmentation de la valeur ajoutée soit transféré de l'EBE aux salaires (soit l'équivalent de deux tranches indiciaires !).

Niveau du CSU



Répartition égalitaire du supplément de VAB	2020	2021	Variation	Écart	Répartition
Valeur ajoutée brute	57 669,9	65 468,4	13,5%	7 798,5	100%
Rémunération des salariés	31 931,2	35 830,5	12,2%	3 899,3	50%
Excédent d'exploitation + revenu mixte	25 738,7	29 638,0	15,1%	3 899,3	50%
Part salariale	0,580	0,581		0,001	

2. RÉSULTATS D'EXPLOITATION EXCEPTIONNELS EN 2021

Le corollaire de ce constat est évidemment la progression des marges des entreprises après salaires, à savoir l'EBE augmenté du revenu mixte (EBERM).

Or, l'an 2021 ne représente ni plus ni moins que la deuxième plus forte hausse de l'EBERM depuis 1995. La seule fois où cette croissance record a été dépassée, c'était en 2006, année où une tripartite fut convoquée par le gouvernement Juncker pour, prétendument, sauvegarder la compétitivité des entreprises.

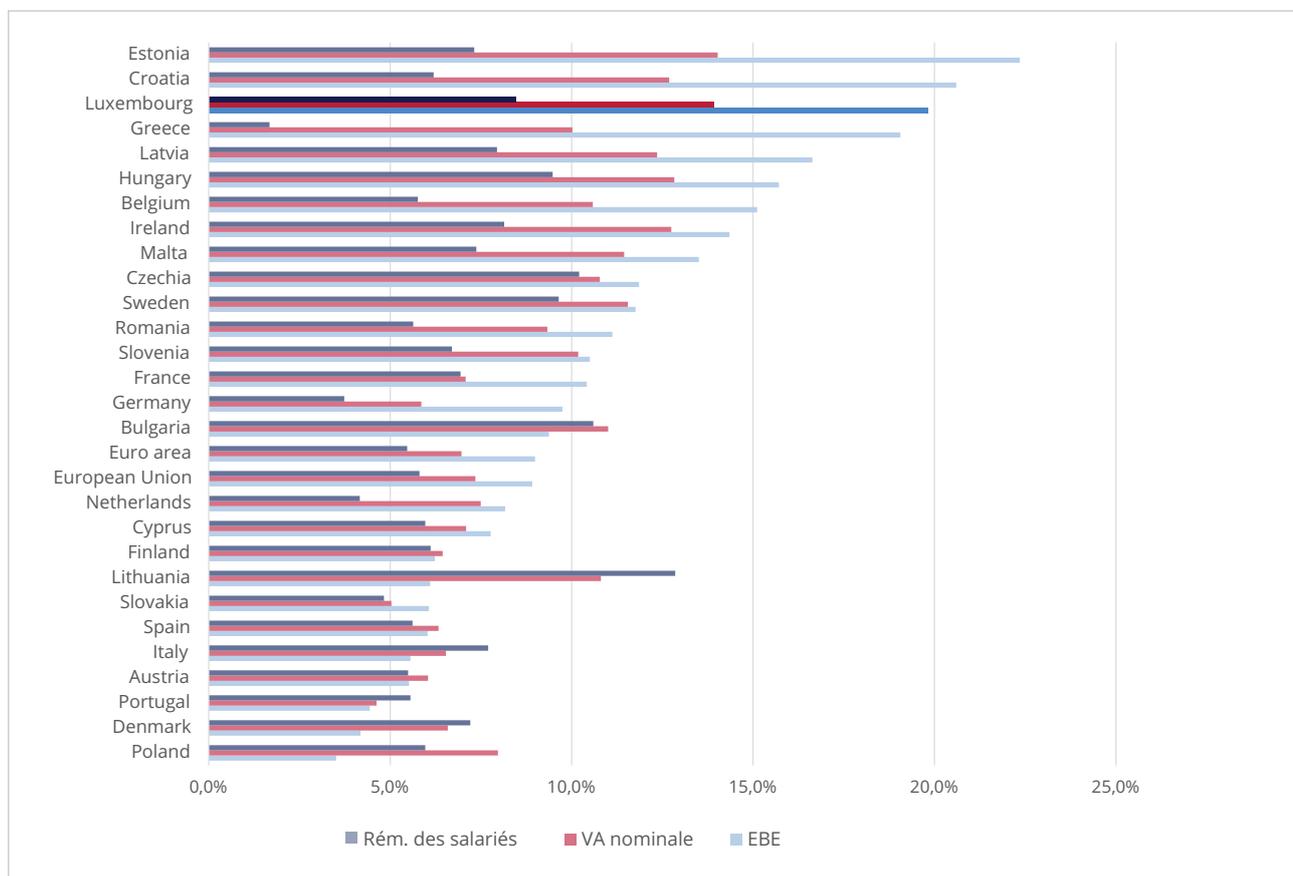
Les entreprises connaissent donc des marges record en 2021, susceptibles de couvrir deux tranches indiciaires. Avec

son accord, elles préfèrent toutefois déléguer temporairement le devoir de maintien du pouvoir d'achat des salariés à l'État, à qui elles versent pourtant relativement moins d'impôts sur le revenu depuis de nombreuses années.

Comme d'accoutumée, le Luxembourg figure parmi les plus fortes progressions de la marge après salaires en Europe. En 2021, le Luxembourg n'est devancé que par la Croatie et l'Estonie.

Au total, si le Luxembourg se classe en deuxième position pour la progression de la VAB, troisième pour celle de l'EBERM, il n'est que sixième pour celle de la masse salariale.

Progressions 2021 de la VAB, des salaires et de l'EBERM



Le Luxembourg se situe donc dans un contexte particulièrement favorable en 2021, contexte qui renforce l'indicateur de

marge que reflète le niveau d'EBE par emploi, le plus élevé d'Europe, derrière le cas particulier irlandais.

EBE par emploi 2021 (milliers d'euros)

